

Compte rendu de la réunion du 11 juin 2004

**(prochaine réunion le 17 septembre 2004 à Martigues La pagode
Le présent compte-rendu tient lieu de convocation)**

1) La société Shell a présenté sa méthode d'élaboration des EDD et des IPS.

2) Une question émerge : le processus de détermination d'IPS n'aboutit-il pas à une liste « professionnellement prévisible » ?

Il est clair que l'IPS ne suffit pas, seul, à assurer la sûreté.

Le sujet de la définition de l'accident majeur est abordé ; par exemple, pour Shell, le niveau 5 (le plus grave) correspond à 3 morts en interne.

La notion de barrière est abordée ; il est constaté 2 approches globales (une par barrières élémentaires, une par barrière globale : enceinte, ...)

Il apparaît à tous que la notion de barrière est primordiale ; le processus adopté par tous est :

1. Analyse des risques
2. Classement
3. Détermination des barrières
4. ? Choix des IPS ?

Il est rappelé que la réflexion doit se concentrer sur les barrières empêchant l'accident majeur.

Pour Shell, toutes les barrières sont sous maintenance.

Les représentants industriels demandent également ce qu'attend l'administration en terme d'IPS, de mode de gestion.

Il est rappelé que l'Ineris sera invité à la prochaine réunion du GT le 17 septembre 2004.

Pour rendre la plus profitable cette rencontre, 2 documents ont été élaborés :

- ✓ **Un bilan des acquits de ce GT, et des questions en suspens ;**
- ✓ **5 questions à poser à l'INERIS pour amorcer le débat. (ci-dessous).**

La prochaine réunion se déroulera ainsi :

- ✓ *Présentation du GT et des participants et invités*
- ✓ *Présentation des acquis et question en suspens ou remarques*
- ✓ *Discussion avec l'INERIS sur la base des questions figurant ci-dessous.*

Les acquis

- ✓ Tout n'est pas IPS
- ✓ Les IPS sont issus de l'analyse des risques et de la grille de criticité
- ✓ Il faut coter la fiabilité des barrières
- ✓ Il y a des demandes réglementaires
- ✓ La notion d'IPS est une spécificité française
- ✓ La notion de barrière est à clarifier ; plusieurs approches existent
- ✓ Il y a actuellement peu d' « attendus » et de gestion affichées pour les IPS dans les EDD

Les questions en suspens ou remarques

- ✓ L'accident extrême est souvent exclu de la réflexion dans les EDD
- ✓ Qu'attend l'administration des IPS (et des EDD) ? Que va-t-elle exiger ?
- ✓ De quel accident se protège-t-on avec l'IPS ? Uniquement des accidents ayant des conséquences extérieures ?
- ✓ Un équipement réglementé doit-il être IPS ?
- ✓ Comment extraire les IPS d'une grande masse d'éléments de barrières ?
- ✓ N'existe-t-il pas des IPS génériques pour chaque type d'installation ?

5 questions à l'INERIS :

- ✓ Un millier d'IPS pour un site complexe, est-ce raisonnable ?
- ✓ Quel critères utiliser pour choisir les IPS dans un ensemble d'éléments et de barrières ?
- ✓ Des IPS pour les scénarios extrêmes (ouverture brutale de capacité, ...) sont-ils nécessaires ? utiles ? indispensables ?
- ✓ Quelle définition avez-vous de la barrière ? Quelle application en faites-vous sur les 3 exemples figurant dans le guide du premier GT sur le sujet ?
- ✓ Quels critères utiliser pour définir les exigences et la gestion des IPS ?